

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Présents :

BAUDE Christian	HERMON Jean-Pierre
BESLON Jacques	HEUDIER Dominique
BESLON Laurent	HOREL Jacques
BLIN Françoise	HUE Thierry
BRIARD Alain	LAVEILLE Denis
BRIAULT Christelle	LEPAS René
BUHOT Béatrice	LEREBOURG Yves
COLLADO Jacqueline	MARTINS Ghislaine
De SAINT JORES Sylvain	MEISS David
DESMONTS Catherine	MOURE Elise
DOUARD Christelle	PICQUES Thierry
FOLLIOT Noëlle	RICHARD Jocelyne
FOULON Franck	RICHARD Michel
GATE Denis	ROLLAND Anthony
GAUMONT Nicole	ROUXELIN Yann

Absents (5)

CHATELET Jean-Marc FEUILLET Daniel ; LARSONNEUR Anthony ; LEMOINE Sylvie ; SEBERT Marie-Pierre

Pouvoirs (2)

BIDOT Jean a donné pouvoir à Michel Richard

DEDIEU Alain a donné pouvoir à Jean-Pierre Hermon .

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
37	30	2	32

M Franck Foulon . est désigné(e) en qualité de **secrétaire** par le conseil municipal (article L. 2121-15 du CGCT).

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 7 février 2019

Observations :

Pour : 32	Contre :0	Abstentions :0
------------------	------------------	-----------------------

1) SDEC : procès-verbal de transfert de biens (éclairage public)

Rapporteur : Christian Baude

Suite retrait de la commune de Pont-Farcy du SDEC Energies, il convient de valider un état contradictoire de restitution des biens d'éclairage public et de génie civil de télécommunication.

Ainsi il a été fixé comme suit :

- Valeur nette comptable du patrimoine éclairage public : 127 886.45 €
- Valeur nette comptable du patrimoine génie civil de télécommunication : 0.00 €

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal :

Observations : Avis favorable

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

2) Intercom Vire au Noireau : réévaluation négative de l'attribution de compensation

Rapporteur : Christian Baude

Mail reçu de la part de L'ntercom Vire au Noireau

« Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de votre demande. Nous joignons à ce présent mail, deux délibérations, la première concerne les attributions de compensation provisoires votées en février 2017 et la seconde les attributions de compensation définitives 2017 délibérées en juin 2018. Comme vous le constaterez les attributions de compensation provisoires n'avaient pas été correctement estimées par le Cabinet conseil que nous avons mandaté. Il avait été par conséquent versée à la commune de Pont-Farcy une attribution de compensation positive de 22 311 € alors qu'en réalité l'attribution définitive réelle s'élève à 9 061 € ce qui explique le trop-perçu de 13 250 € touché par la commune.

Nous vous adressons également le détail du calcul pour la commune de Pont-Farcy de l'attribution de compensation définitive 2017. »

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le remboursement

Observations : Le conseil sursoit à statuer pour complément d'informations sur l'attribution de compensation

Pour :	Contre :	Abstentions :
--------	----------	---------------

3) CD 50 : convention pour les travaux Route de Saint-Lô

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil départemental de la Manche souhaite formaliser son rôle vis-à-vis des travaux Route de Saint-Lô :

- Financement
- entretien futur

Le conseil municipal est invité à approuver cette convention

Observations : Avis favorable

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

4) Maison communautaire : proposition de Saint-Lô Agglo

Rapporteur : Monsieur le Maire

Saint-Lô Agglo a fait parvenir une proposition de prix pour la cession de la maison communautaire. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le prix de la cession.

Observations : Lecture de la proposition de vente : 112 500 euros + frais de notaire.

Le conseil municipal souhaite attendre le retour de Saint Lo Agglo concernant le fonds de concours annoncé.

Pour :	Contre :	Abstentions :
--------	----------	---------------

5) Finances :

Rapporteur : Thierry Picques

- Charges de la maison de santé

Le conseil est invité à fixer les charges pour l'année 2019.

Observations :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** les charges de la Maison de Santé détaillés comme ci-dessous et ce à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Cabinet	Surface en m ²	Charges mensuelles 2019
Infirmières	81.79	98 €
Ambulances	11.88	17 €
Kiné	66.52	80 €
Médecin	60.74	73 €

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Frais de fonctionnement des écoles :

Une convention va devoir être rédigée afin de fixer les termes.

Prévoir une réunion avec les maires concernés.

Le conseil est appelé à fixer les charges de fonctionnements qui seront demandés aux communes rattachées.

Observations :

Participation aux frais de fonctionnement (frais généraux)

Après étude du bilan de l'année 2018, les frais de fonctionnement se sont élevés à

- 360.43 € pour un enfant de primaire
- 1404.11 € pour un enfant de maternelle.

Vu l'accord passé entre les communes fixant la participation à 75% de ce montant,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **FIXE** la participation aux frais de fonctionnement des communes qui n'ont plus d'école à :
 - o Enfant de primaire : 270.32 €
 - o Enfant de maternelle : 1053.09 €

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- ⇒ Le conseil souhaite revoir avec les communes concernées les modalités de leur participation pour les années à venir (les 75% posent question).

Participation aux frais de fonctionnement (frais périscolaires)

Après étude du bilan de l'année 2018, les frais de fonctionnement se sont élevés à

- 43.30 € pour un enfant de primaire
- 67.33 € pour un enfant de maternelle.

Vu l'accord passé entre les communes fixant la participation à 75% de ce montant,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **FIXE** la participation aux frais de fonctionnement des communes qui n'ont plus d'école à :
 - o Enfant de primaire : 32.47 €
 - o Enfant de maternelle : 50.50 €

Après étude du bilan de l'année 2018, les frais de fonctionnement se sont élevés à

- 372,13€ pour un enfant de primaire
- 1286,28 € pour un enfant de maternelle.

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **FIXE** la participation aux frais de fonctionnement pour l'école privée à 100% du montant calculé soit :
 - o Enfant de primaire : 360.43 €
 - o Enfant de maternelle : 1053.09 €
- **ACTE** que ces montants ne seront versés que pour le 2^{ème} trimestre 2018-2019 et 3^{ème} trimestre 2018-2019 soit
 - Enfant de primaire : 360.43€ /3 X nombre d'élèves présents
- **PRECISE** que la commune ne versera que la part « primaire » à compter du 1^{er} septembre 2018 à savoir
 - Enfant de primaire : 360.43 /3 X nombre d'élèves présents
- **PRECISE** que la commune ne versera la part « maternelle » qu'à compter du 1^{er} septembre 2019 et uniquement pour les enfants âgés de plus de 3 ans.

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Tarifs vin d'honneur

Un tarif vin d'honneur est fixé pour la salle des fêtes de Pont-Farcy

Manque tarif pour Tessy ?

Ce n'est pas le même tarif entre Pont-Farcy et Fervaches

Observations :

Le conseil harmonise le tarif des vins d'honneur à 70 euros sur les trois salles des fêtes (Tessy, Pont-Farcy et Fervaches).

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Versement arrhes

Pas d'arrhes prévues pour salle des fêtes de Pont-Farcy et de Fervaches.

Observations :

Le conseil harmonise le tarif des arrhes à 65 euros sur les trois salles des fêtes (Tessy, Pont-Farcy et Fervaches) que ce soit pour les particuliers habitant Tessy-Bocage ou pas.

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Tarif pour repas du centre de loisirs

Les repas étant désormais faits sur place mais par des agents du CCAS, il convient de fixer un tarif.

Le tarif fixé par le CCAS était de 3,30 euros

Le conseil est invité à fixer un tarif.

Observations : le conseil municipal fixe le tarif du repas du centre de loisirs à 3,60 euros

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Mise en place terminal de paiement

⇒ Pour le camping de Pont-Farcy, il serait souhaitable de mettre en place le paiement par carte bleue.

Observations : Avis favorable sur le principe, en attente du coût.

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

6) Entretien chemins de randonnées : validation devis

Rapporteur : René Lepas

Comme chaque année, l'association IPE nous adresse un devis.

Observations : Avis favorable

Il est demandé à Pont-Farcy un état de ses chemins de randonnées afin de pouvoir les intégrer à l'entretien et à l'attribution de compensation accordée par Saint-Lô Agglo.

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

7) Boîtes à livres

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil de Pont-Farcy a acté par délibération que la cabine téléphonique devienne une boîte à livres. Orange en a été informé.

Il serait bien qu'elle soit en mise en place avant l'ouverture du camping.

Observations : Avis favorable. Voir les modalités pour sa mise en route : étagères à mettre en place.

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

8) Commission : Mise en place mini commission Menus

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mini commission en charge des menus : des écoles, de la résidence et de la MARPA
Approbation des menus / directions à donner / budget à tenir

Le conseil doit désigner 3 membres du conseil (membre élu CCAS / école/...)
Aline et Mélanie en feront partie.

Observations :

Le conseil désigne

- René Lepas
- Jocelyne Richard
- Nicole Gaumont

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

9) Cimetière

Rapporteur : Jacques Horel

- Approbation des règlements

Les règlements ont été adressés aux conseillers en documents annexes à cette préparation.

Le conseil est invité à se prononcer sur sa validation.

Observations : Avis favorable.

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Rétrocession de concessions

Le conseil est invité à accepter ou pas de rétrocessions

- Sur Pont-Farcy, concession Godard Bernard - Emplacement n°278 - 4^{ème} division (sera rachetée par M. Tudal Joël)
- Sur Tessy-sur-Vire : concession Château - emplacement n° -

Observations : Un concessionnaire ne peut pas revendre directement à une autre personne une concession.

Il doit rétrocéder sa concession à la commune. Seule la commune peut revendre une concession. Avis favorable pour les deux concessions concernées.

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

10) Devis en cours

Rapporteur : Monsieur le Maire

Entreprise	Travaux	Montant TTC	Etat
Plein Ciel	Feux d'artifice	2200	commandé
Jamotte Motoculture	Remorque	6151.20	commandée
Jamotte Motoculture	Tailleuse et tronçonneuse	619.99	commandée
Brionne Jean-Paul	Suite sinistre La Besnardière -Pont-Farcy	2340	commandé
Bocage Normand	Publicité pour camping de Pont-Farcy	408.00	

11) Dates à retenir

- 1) Tessy Infos
- 2) Commission finances :
- 3) Conseil municipal : jeudi 4 avril 2019 : vote des budgets

12) Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

Projet Mise en accessibilité école primaire et maternelle :

Attribution lot 1 :

1 seule réponse : Zanello pour 17 808.75 euros

Observations :

Le résultat de l'appel d'offre est détaillé comme suit.

	MACONNERIE	MEN.INT.PLATRE	CARRELAGE FAÏENCE	ELECTRICITE	PLOMBERIE - CHAU	PEINTURE SOLS S.			
	Zanello	Soprobat	CMC martin	VELEC	C.BRETON	PIERRE	total ht	TVA 20%	TTC
Ecole primaire	17 808,75 €	27 818,15 €	5 295,20 €	11 171,00 €	20 223,58 €	10 939,60 €	93 256,28 €	18 651,26 €	111 907,54 €
Ecole maternelle		370,97 €	65,00 €	88,00 €	598,84 €		1 122,81 €	224,56 €	1 347,37 €
Option studio		11 311,58 €	525,40 €	6 102,26 €	7 360,00 €	4 985,42 €	30 284,66 €	6 056,93 €	36 341,59 €

Considérant le montant des travaux du studio de la maison médicale et de l'urgence à faire plutôt la climatisation, il est donné priorité cette année à l'installation de la climatisation.

Thierry Picques soulève le problème de laisser des projets non achevés et de réaliser d'autres qui n'étaient pas forcément prévus au départ.

Pour : 32	Contre : 0	Abstentions :0
------------------	-------------------	-----------------------

PLUi

Document d'urbanisme intercommunal.

C'est un engagement et un énorme travail sur 6 ans pour les communes .

Chacun des conseillers peut s'inscrire à des ateliers qui auront lieu les 15 prochains jours.

Un cahier d'enjeu pour la commune devra être rédigé et rendu pour début avril.

PLH : Plan local de l'habitat

Plan 2020-2025.

86 logements possibles sur la commune de Tessy-Bocage.

Une enquête est en cours sur la commune concernant l'amélioration de l'habitat.

Pôle Enfance :

Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux réunions de travail, il est proposé à la commune de Tessy Bocage de prendre à sa charge : la démolition et la VRD soit un participation à hauteur de 189 638 €.

⇒ Le conseil sursoit à statuer

ATECOM :

La société ATECOM a effectué un travail de recensement : au premier abord, la commune aurait 90 kilomètres de voirie.

⇒ Mais il faut s'assurer des critères que retient la préfecture pour classer la voirie éligible à la DGF.

Panneaux sortie autoroute

Constat fait de la multitude des panneaux commerces et autres situés sur les sorties de l'autoroute. Monsieur le maire a fait faire un devis afin de rassembler sur un seul et même panneau : services communaux et commerciaux.

⇒ S'approcher du CD 50 pour s'assurer de la légalité de poser de tels panneaux.

Frelons asiatiques :

Toujours la question de la participation.

Une participation tri-partite pourrait être une idée : 1/3 commune, 1/3 département ou FDGDON et 1/3 propriétaire.

⇒ A voir

Passage d'un camion-boucher venant de Landelles sur Pont-farcy

Refus car un boucher de Tessy souhaite se développer.

Cabinet dentiste de Tessy.

A été racheté par un particulier.

Tour de table :

Yves Lerebourg : création d'une classe CLIS à la rentrée dans l'école publique de Tessy.
Cette classe a pour vocation d'accueillir des enfants en difficultés.

René Lepas : des aides départementales, destinées aux agriculteurs, existent pour les petits investissements d'élevage et de mise en sécurité

- ⇒ Se renseigner auprès du conseil départemental de la Manche.
- ⇒ Les aides peuvent plus ou moins importantes.

Elise Mouré : ouverture de la saison de Jazz dans les Prés à Pont-Farcy.

Le conseil déplore que cela ait été chaotique dans les réservations.

Il est vrai qu'une nouvelle organisation (réservations, états de lieux) a été mise en place dans la salle des fêtes de Pont-Farcy.

Monsieur le maire demande l'indulgence aux associations et une meilleure communication.

Thierry Hue : demande ce qu'il advient de l'épandage des boues. La gestion des stations d'épuration est une compétence de saint Lo Agglo de même que le devenir des boues.

Jacques Horel : fait part de propositions d'avenant pour les travaux de la salle des fêtes de Fervaches.

Une visite des élus doit être organisée sur les lieux pour constater les besoins.

Fin 23h30